

COMMUNIQUÉ CFTC

À quand une politique salariale digne de ce nom ?

Devant l'augmentation du prix de l'énergie et son impact sur le pouvoir d'achat des Français, le Premier ministre a annoncé la mise en place d'une indemnité inflation de 100 euros pour 38 millions d'entre eux.

Soucieuse de répondre au plus près des situations et des besoins, la CFTC avait défendu un chèque carburant sous condition de ressources et d'accès aux transports publics. Cette option permettait de cibler les personnes les plus dépendantes de leur voiture (qui sont aussi souvent les plus fragiles) et d'augmenter le montant de l'aide par bénéficiaire.

Une approche écartée par le gouvernement au motif de contraintes techniques. La CFTC prend acte mais s'interroge sur le caractère récurrent de ce type de contraintes. À l'heure des algorithmes dont la puissance de calcul dépasse l'entendement, de la blockchain et autres nouvelles technologies, l'argument ne saurait tenir indéfiniment. La traçabilité des flux doit aussi être au service des bonnes causes !

Le gouvernement a donc privilégié une « indemnité inflation » bénéficiant à davantage de personnes. Cette approche a le mérite de prendre en compte l'inflation dans son ensemble (et pas seulement l'essence) tant il est vrai que la hausse du prix de l'énergie impacte en bout de chaîne tous les biens et services.

Si ce type de solutions de court terme répond à des difficultés conjoncturelles et donc provisoires, la CFTC s'interroge toutefois sur la nature réelle de cette inflation. Est-elle liée à la forte reprise économique et aux difficultés logistiques qui l'entourent ? Dans ce cas, le dispositif mis en place pourrait répondre à l'urgence.

Si, en revanche, comme le prédisent nombres d'économistes, nous devons observer des prix durablement plus chers de l'énergie, c'est toute l'activité économique et le pouvoir d'achat des Français qui en pâtiraient.

Dans ce cas les solutions devront devenir pérennes. La première d'entre elles consistant à redynamiser la politique salariale (hausse du SMIC, négociations salariales dans les branches et les entreprises).